

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE MASSIF ?

Une action de développement local au service des forestiers

Le plan de développement de massif (PDM) est une action de développement local au service de la forêt et des petits propriétaires forestiers et plus largement de tout le territoire concerné.

Cette approche par massif doit permettre de toucher des forêts constituées de petits propriétaires forestiers jusqu'ici trop souvent délaissés afin de trouver des solutions aux problèmes qui rendent coûteuse ou économiquement impossible la mobilisation des bois (morcellement de la propriété, qualité des bois, accessibilité des massifs, ...). Cette action vise aussi à développer la multifonctionnalité de la forêt, elle s'inscrit dans l'aménagement du territoire.

Des objectifs concrets

- **Réduire les effets du morcellement** de la propriété forestière par un regroupement de la gestion voire du foncier (aménagement foncier - échanges/cessions de parcelles boisées, ...);
- **augmenter la récolte** et notamment, la commercialisation des bois placés hors des circuits économiques afin d'assurer un approvisionnement adapté de la filière de transformation industrielle et le développement à terme des bio-énergies (matériaux, carburants, énergies, ...);
- **réaliser des infrastructures collectives** (routes forestières, chemins d'exploitation, places de dépôt, ...);
- **renforcer la gestion forestière de façon durable et concertée** par le recours aux plan simple de gestion, code de bonne pratique sylvicole, règlement type de gestion, groupement forestier, association de gestion, ...;



- mettre en place des contrats de services forestiers;
- **améliorer les peuplements** (éclaircie, élagage, taille de formation);
- renouveler les peuplements surannés (reboisement, régénération naturelle);
- conserver les milieux exceptionnels (biodiversité remarquable et ordinaire);
- développer les autres fonctions assignées à la forêt (sociale, environnementale);

- s'appuyer sur la forêt pour renforcer les dynamiques de développement local et notamment, l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique.

Ces actions de mise en valeur des forêts dynamiseront l'emploi en apportant du travail aux entreprises de travaux sylvicoles et stimuleront la mise en marché des bois auprès des scieries et des industries de transformations grâce à l'appui des organismes de gestion et d'exploitation en commun (OGEC : les coopératives forestières).

